

PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE CANADIENNE

DECLARATION DES DROITS

Le document qui suit est absolument inédit et n'a pas encore vu le jour. Il est l'œuvre de cette jeunesse ardente française et anglaise qui rêvait en 1837 la liberté du Canada. Robert Nelson, le signataire de la déclaration, était le frère du docteur et songeait à donner au Canada une vie nouvelle. Malheureusement le gouvernement provisoire qu'il avait rêvé de fonder et la proclamation qu'il voulait lancer ne virent pas le jour.

C'était au lendemain de la grande assemblée de St-Charles, et les autorités anglaises émues redoublaient de surveillance. La conspiration tendant à créer un gouvernement provisoire fut éventée et les jeunes républicains furent prévenus à temps.

Ils s'empressèrent de détruire tous les papiers compromettants et les proclamations prêtes à être distribuées furent brûlées, sauf quelques exemplaires arrachés à l'auto-da-fé et qui ont aujourd'hui une valeur inestimable.

Un des heureux possesseurs de cette relique nationale a bien voulu nous en laisser prendre copie et nous avons pensé qu'il n'était pas meilleure occasion que la présente, de la publier avec sa traduction.

DÉCLARATION

VU que la convention solennelle intervenue entre le gouvernement anglais et la population du Haut et du Bas Canada et enregistrée dans les Statuts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande comme le trente-et-unième chapitre de l'Acte passé dans la trente-et-unième année du règne du roi Georges III, a été continuellement violée par le gouvernement anglais et que nos droits ont été usurpés ; et vu que nos humbles pétitions, que nos représentations, protestations et remontrances contre cette intervention préjudiciable et inconstitutionnelle ont été faites en vain, que le gouvernement anglais a disposé de nos revenus sans le consentement constitutionnel de la législature locale, a pillé notre trésor, a arrêté et emprisonné nombre de nos concitoyens ; a répandu dans le pays une armée mercenaire dont la présence est une source de consternation et d'alarme, dont la trace est rouge du sang de notre peuple, qui ont réduit nos villages en cendres, profané nos temples et jeté dans tout le pays la terreur et la désolation ; et vu que nous ne pouvons pas supporter plus longtemps ces violations répétées de nos droits les plus chers ni souffrir patiemment les outrages et les cruautés multipliées du gouvernement du Bas-Canada NOUS, au nom du PEUPLE DU BAS-CANADA, rendant grâces aux décrets de la divine Providence qui nous permet de renverser un gouvernement contempteur des intentions et de l'objet pour lequel il a été créé et de choisir la forme de gouvernement capable de rétablir l'empire de la justice, d'assurer la tranquillité domestique, de pourvoir à la défense commune, d'avancer le bien-être général, et de nous assurer à nous et à notre postérité les avantages de la liberté civile et religieuse,

DECLARATION

WHEREAS the solemn covenant made with the people of Lower and Upper Canada, and recorded in the Statute Book of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, as the 31st Chapter of the act passed in the 31st year of the Reign of King George III, hath been continually violated by the British Government, and our rights usurped ; and whereas our humble petitions, addresses, protests and remonstrances against this injurious and unconstitutional interference have been made in vain, that the British Government hath disposed of our revenue without the constitutional consent of the Local Legislature, pillaged our Treasury, arrested great numbers of our citizens, and committed them to prison ; distributed through the country a mercenary army, whose presence is accompanied by consternation and alarm, whose track is red with the blood of our people, who have laid our villages in ashes, profaned our Temples, and spread terror and waste through the land : And whereas we can no longer suffer the repeated violations of our dearest rights, and patiently support the multiplied outrages and cruelties of the Government of Lower Canada, WE, in the name of the PEOPLE OF LOWER CANADA, acknowledging the decrees of a Divine Providence which permits us to put down a Government which hath abused the object and intention for which it was created, and to make choice of that form of Government which shall re-establish the empire of Justice, ensure domestic tranquillity, provide for common defence, promote general good, and secure to us and our posterity the advantage of civil and religious liberty,